BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Arrêté du 21 janvier 2013 portant délégation de signature du directeur de l'Ecole nationale d'administration pénitentiaire NOR : JUSK1340001A

Le directeur de l'Ecole nationale d'administration pénitentiaire,

- VU le décret n° 53-1227 du 10 décembre 1953 modifié relatif à la réglementation comptable applicable aux établissements publics nationaux à caractère administratif,
- VU le décret n° 2000-1328 du 26 décembre 2000 modifié, relatif à l'Ecole nationale d'administration pénitentiaire, et notamment son article 11,
- VU le décret n° 2006-975 du 1er août 2006 portant code des marchés publics et sa circulaire d'application en date du 3 août 2006.
- VU le décret en date du 7 janvier 2013, portant nomination du directeur de l'Ecole nationale d'administration pénitentiaire,
- VU le contrat en date du 11 janvier 2010 nommant M. François DIEU, directeur de la recherche et la documentation de l'Ecole nationale d'administration pénitentiaire à compter du 1er février 2010,

ARRÊTE

Article 1

Délégation est donnée à :

M. François DIEU, directeur de la recherche et de la documentation de l'Ecole nationale d'administration pénitentiaire.

Pour signer, de façon permanente, l'ensemble des actes et documents suivants liés à l'activité placée sous sa responsabilité :

- les actes et pièces relatifs aux déplacements et missions notamment ordres de mission, autorisation d'utiliser le véhicule personnel, états de frais, certificats divers, convocations,
- les certificats administratifs et attestations diverses,
- les actes de gestion dont demandes d'achats, services faits.

Article 2

En cas de nécessité, M. François DIEU est autorisé à subdéléguer sa signature à M. Paul MBANZOULOU, responsable du département de la recherche, à l'effet de signer, au nom de la directrice par intérim de l'Ecole nationale d'administration pénitentiaire, tous actes, décisions et conventions relevant de la recherche et de la documentation.

Fait le 21 janvier 2013.

Le directeur de l'Ecole nationale d'administration pénitentiaire,

Philippe POTTIER